

Avis public

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, M^e Catherine Roy, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, au **bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare, à Sainte-Brigitte-de-Laval), le vendredi 3 mai 2024, à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente, selon les sommes qui seront dues au moment du paiement.

Propriétaire	Taxes dues*	Adresse de l'immeuble	Matricule	Lot
Nadia Grenier	9 796,27 \$	41, rue des Trilles Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0	5101-35-9855- 0-000-0000	5 585 006
Nadia Grenier	2 612,39 \$	Rue Biron Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0	5101-43-2449- 0-000-0000	5 584 491
Steeve Dubé	8 195,36 \$	4, rue du Parc Guillaume Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0	5106-50-7058- 0-001-0000	5 586 145
Matthew H. Sanders	4 714,09 \$	Rue Labranche Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0	5213-42-1037- 0-000-0000	6 393 940

* Taxes dues au 2 avril 2024. Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montmorency.

Conditions pour enchérir :

Toute personne, physique ou morale, doit présenter une pièce d'identité présentant les informations suivantes :

Personne physique	Personne morale
<ul style="list-style-type: none"> - Nom - Date de naissance - Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu <p>Mandat ou procuration est aussi nécessaire si elle représente une autre personne physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nom - Forme juridique et loi constitutive - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu <p>Et pour le représentant d'une personne morale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom - Qualité du représentant (mandataire) - Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration)

Mode de paiement :

Le paiement doit être effectué au complet dès l'adjudication, en argent comptant ou par mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé, fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*). Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais et, d'autre part, d'en informer la Ville (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

FAIT À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL, CE 3^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN 2024.



**La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière,
M^e Catherine Roy**

Certificat de publication

Je soussignée, M^e Catherine Roy, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Au bureau de la Ville, le 3 avril 2024 ;
- Sur le site Internet de la Ville, le 3 avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois d'avril de l'an 2024.



**La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière,
M^e Catherine Roy**